**Destinataires :**

Franck Vandenbroucke : Frank.Vandenbroucke@vandenbroucke.fed.be

Christie Morréale : christie.morreale@gov.wallonie.be

Alain Maron : info.maron@gov.brussels

Pedro Facon : pedro.facon@commissariat.fed.be

Sabine Stordeur : sabine.stordeur@uclouvain.be

Yvon Englert : yvon.englert@erasme.ulb.ac.be; yvon.englert@ulb.be

**Objet :**

Les personnels de l’enseignement exigent de bénéficier d’un accès prioritaire à la vaccination

**Corps de texte :**

Mesdames et messieurs les ministres en charge de la santé,

Monsieur le commissaire du gouvernement en charge de la crise du coronavirus,

Madame la co-responsable de la Task Force vaccination,

Monsieur le délégué général Covid-19 en Wallonie,

Je prends la liberté de m’adresser directement à vous en ma qualité de membre des personnels de l’enseignement pour vous faire part de ma colère provoquée par le manque de considération dont vous faites preuve à l’égard de notre métier.

Je constate que les personnels de l’enseignement, exerçant une profession que le Politique ne cesse pourtant de qualifier d’essentielle en cette période de pandémie, ne figurent pas, contrairement à d’autres secteurs, dans la liste des personnes directement prioritaires à la vaccination, après, bien entendu, les personnes qui le sont pour raisons de santé.

Je tiens à vous rappeler/informer que les gestes barrières indispensables à la sécurité sanitaire sont souvent impossibles à observer dans un établissement scolaire :

* la distanciation physique est difficile à organiser et à faire respecter étant donné l’exiguïté de certains locaux de cours et le nombre souvent élevé d’élèves qui y sont rassemblés ;
* les masques ne sont pas toujours fournis, alors que c’est une obligation de l’employeur ;
* la quantité de gel hydroalcoolique disponible est souvent insuffisante ;
* les locaux ne peuvent pas toujours être aérés convenablement, voire pas du tout dans certains cas, alors que les experts ne cessent de rappeler que l’aération est l’une des clés essentielles de la lutte contre la propagation du virus.

À cela, il faut ajouter que la décision prise par les autorités d’une reprise en présentiel à 100% pour tous le 10 mai, accroît forcément les risques de contamination.

Si chacun est convaincu de la nécessité d’une rentrée enfin « normale » en septembre prochain, il convient de tenir compte du délai nécessaire entre l’administration des deux doses du vaccin (notamment pour le vaccin *AstraZeneca*). Il est donc impératif que la vaccination des enseignants puisse débuter dès maintenant et que tous aient pu recevoir une première dose avant la fin du mois de mai. C’est à cette condition que la rentrée pourra se dérouler sereinement puisque tous les membres des personnels de l’enseignement qui le souhaitent auront pu bénéficier d’une vaccination complète.

L’absence de justification quant à cette décision de non-inclusion des personnels de l’enseignement dans la liste des personnes prioritaires à la vaccination témoigne du mépris dont vous faites preuve à l’égard de notre profession. Nous attendons donc maintenant non seulement une **explication claire et sincère** de votre part mais aussi une décision courageuse qui nous permettra d’exercer à nouveau notre profession sans en craindre les risques.

Je vous remercie pour votre attention.

Très cordialement,

[*Insérer votre nom et prénom*]